



**HAL**  
open science

## Gouverner (avec) l'opinion au niveau européen

Céline Belot, Laurie Bousquet, Halpern Charlotte

► **To cite this version:**

Céline Belot, Laurie Bousquet, Halpern Charlotte. Gouverner (avec) l'opinion au niveau européen. Politique européenne, 2016, Gouverner (avec) l'opinion au niveau européen, 54 (4), pp.8-23. 10.3917/poeu.054.0008 . halshs-01487983

**HAL Id: halshs-01487983**

**<https://shs.hal.science/halshs-01487983v1>**

Submitted on 29 Mar 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**POLITIQUE EUROPÉENNE**

**N° 54 | 2016**

Céline Belot, Laurie Boussaguet et Charlotte Halpern

[p. 8-23]

# Introduction

# Gouverner (avec) l'opinion au niveau européen

**Céline Belot**

Pacte, Sciences Po Grenoble

**Laurie Boussaguet**

Centre Robert Schuman, Institut universitaire européen, Florence

**Charlotte Halpern**

Sciences Po, Centre d'études européennes (CEE), CNRS, Paris

**A** partir du cas spécifique que constitue le système politique européen, ce numéro spécial s'interroge sur la relation entre opinion publique et action publique, comme une contribution à l'analyse de la capacité politique de l'Union européenne (UE). La réponse apportée par la littérature à cette interrogation centrale pour le fonctionnement de tout système démocratique (Dahl, 1989 ; Manin, 2012) est en grande majorité américaine (Stimson, 1998, 2004 ; Soroka et Wlezien, 2010 ; Druckman et Jacobs, 2015). Essentiellement fonctionnaliste, elle est soit formulée de manière normative – « Un des principes fondamentaux d'un gouvernement démocratique est que l'action publique doit être une fonction de l'opinion (...) Savoir si et jusqu'à quel point ce principe correspond à la réalité est un indicateur critique de la gouvernance représentative » (Wlezien et Soroka, 2007, 800) –, soit de manière pragmatique sous la forme du « Who leads whom? » (Canes-Wrone, 2006). Partant du constat d'un recours de plus en plus courant aux enquêtes d'opinion par les gouvernants, cette seconde approche s'est développée au cours des vingt dernières années pour interroger l'usage des données d'opinion dans l'action publique (Enns et Wlezien, 2011). Quel rôle joue le recours à l'opinion publique dans la mise sur agenda, la prise de décision, mais aussi le discours politique ? Fait-elle figure d'aiguillon, constitue-t-elle une contrainte ou au contraire une opportunité pour les gouvernants ? Comment se matérialise le recours à l'opinion, à travers quels dispositifs concrets, et quels en sont les usages et les effets en termes de capacité politique et d'action publique ?

Après avoir brièvement introduit les grands enjeux qui traversent l'analyse des relations entre opinion publique et action publique, nous expliquerons en quoi l'Union européenne en constitue un terrain privilégié d'analyse et d'observation. Enfin, nous introduirons les questionnements qui traversent les différentes contributions à ce numéro spécial.

## Pourquoi étudier les relations entre opinion publique et action publique ?

L'analyse de la relation entre opinion publique et action publique est au cœur de ce numéro spécial<sup>1</sup>. La première notion peut être définie rapidement comme « les jugements et perceptions de la majorité de la population » (Siméant, 2008, 363), saisis généralement par le biais de sondages. Il s'agira ici de l'envisager de façon plus large, comme un processus de communication politique qui part des citoyens pour remonter vers les autorités politiques (Padioleau, 1981), sachant que cette communication peut être orchestrée par ces mêmes autorités politiques. La notion d'action publique désigne quant à elle l'ensemble des formes de régulation de l'action collective résultant des activités des institutions publiques et d'une pluralité d'acteurs, publics et privés, issus de la société civile comme de la sphère étatique, agissant conjointement dans des interdépendances multiples, au niveau national mais aussi local et éventuellement supranational (Commaille, 2014)

Bien que l'opinion publique et l'action publique aient eu tendance à être analysées séparément, les sous-disciplines de la science politique ayant du mal à croiser leurs regards (Duchesne et Muller, 2003), leurs relations font l'objet d'une attention renouvelée. Ces travaux montrent notamment l'absence de relation automatique entre la demande sociale et l'offre de politiques publiques, tout en soulignant l'existence d'un « jeu d'influence réciproque » dans cette relation (Soroka et Wlezien, 2010). Trois grands types d'approches des relations entre opinion publique et action publique peuvent être identifiés dans la littérature, chacun s'étant développé de manière relativement cloisonnée au sein de différentes sous-disciplines de la science politique (Leca, 2012). La première, centrée sur l'évaluation de la demande, entreprend de mesurer la saillance des enjeux politiques et sociaux à partir de l'analyse du vote, des opinions et des comportements, généralement mesurés par le biais de sondages et d'enquêtes. La seconde, centrée sur l'offre de politiques publiques, prend en compte le rôle d'une large variété d'intérêts organisés dans l'élaboration et à la mise en œuvre de l'action publique, qu'ils soient publics ou privés, *insiders* ou issus de la société civile, et à différents échelons de gouvernement. Une troisième approche a permis d'explorer la nature indirecte de la relation entre opinion publique et action publique, en

---

1 Ce numéro spécial est issu de la section thématique du groupe de projet de l'Association française de science politique « PopAct - Opinion publique et Action publique », qui s'est tenue lors du Congrès de l'AFSP de juin 2015 à Aix-en-Provence.

centrant l'attention sur l'existence « d'effets combinés » (*joint effects*) entre opinion publique et mouvements sociaux par exemple (Burstein, 1998 ; Giugni, 2001), pour expliquer les effets sur l'action publique.

Ces différentes approches se rejoignent sur deux points : la nature circulaire de la relation entre opinion publique et action publique d'une part, et le caractère mutuellement contraignant de ces deux pôles d'autre part. Pour autant, aucune de ces approches ne permet d'identifier de manière fine et précise les mécanismes explicatifs de ce jeu d'influence réciproque, soit en raison de l'absence de données longitudinales et précises permettant de mesurer l'effet de l'action publique sur l'opinion, et/ou du caractère schématique des indicateurs privilégiés pour mesurer les effets de l'opinion publique sur l'action publique, soit du faible intérêt des spécialistes de l'action publique pour les intérêts faiblement organisés.

Au cours des vingt dernières années, un certain nombre de travaux ont entrepris de renouveler les questions et problématiques de recherche sur la relation entre opinion publique et action publique. Le programme de recherche Agenda, et ses différentes déclinaisons nationales<sup>2</sup>, a permis par exemple de réinterroger les hypothèses liées à la saillance des enjeux en période de campagne électorale (Sauger, 2009) et de crise politique (Engeli et Varone, 2011), ainsi que la relation entre partis politiques et politiques publiques (Froio *et al.*, 2012). Dans un registre différent, l'analyse de l'action publique explore aussi les limites de la régulation politique, grâce à l'apport d'approches ethnographiques, l'intérêt porté aux destinataires et usagers ou encore à l'évolution des choix opérés en matière d'instruments qui contribuerait à l'individualisation du rapport à l'État (Borraz et Guiraudon, 2010 ; Dubois, 2010 ; Warin, 2010). La psychologie sociale s'intéresse également aux stimuli à travers lesquels les gouvernants influencent les comportements sociaux et les décisions individuelles (Thaler et Sustein, 2008). Cette approche nourrit par ailleurs des travaux récents sur les instruments d'action publique de type informatif, qu'il s'agisse de la réfuter ou d'en explorer les effets politiques (John, 2011). En outre, les propositions récentes en termes de « policy mood » (Stimson, 2004 ; Stimson *et al.*, 2010) ou encore de « mesure thermostatique » (Soroka et Wlezien, 2010), ouvrent des perspectives nouvelles dans la mesure du rapport entre opinion et action publique.

2 Pour un aperçu, voir : <[www.comparativeagendas.org](http://www.comparativeagendas.org)>.

Des propositions stimulantes ont également été formulées dans des domaines d'action publique spécifiques, comme les politiques sociales, l'éducation et l'analyse de la politique étrangère. À titre d'exemple, dans ce dernier domaine, des travaux, essentiellement américains, ont montré que les opinions des citoyens à l'égard de la politique étrangère peuvent affecter les gouvernants de trois manières : en jouant un rôle au moment du vote – et ce sous certaines conditions (visibilité de l'enjeu, divergence entre candidats, absence de technicité de l'enjeu notamment) (Page et Brody, 1972 ; Aldrich *et al.*, 1989) –, en constituant l'un des éléments cognitifs pris en compte par les gouvernants lorsqu'ils décident d'entrer en guerre ou de poursuivre ou non certaines opérations militaires (Oneal et Bryan, 1995 ; Gelpi *et al.*, 2006), et enfin, en raison de la sensibilité des gouvernants aux demandes des citoyens en matière de dépenses militaires (Eichenberg et Stoll, 2003).

De façon plus générale, de nombreux efforts ont été déployés ces dernières années pour réfléchir à l'articulation entre *policy* et *politics*. Notre réflexion s'inscrit dans cette perspective de renouvellement des hypothèses de travail sur la relation entre opinion publique et action publique. Il nous semble en effet que ce questionnement permet de dépasser des cloisonnements sous-disciplinaires, épistémologiques et méthodologiques.

L'exemple de l'UE constitue, de ce point de vue, un terrain privilégié d'analyse et d'observation.

## **L'Union européenne, un terrain privilégié d'analyse et d'observation de la relation entre opinion publique et action publique**

La question de la relation entre les citoyens et le système politique européen est plus que jamais décisive dans l'agenda des élites et institutions européennes. « *Rendre l'Union européenne plus démocratique et plus proche de ses citoyens* » a été de nouveau affiché comme la priorité centrale de la Commission Juncker<sup>3</sup>. Au-delà des discours politiques volontaristes et des effets d'annonce, des principes de droit, des objectifs et instruments de politiques publiques, ainsi que des modes de gouvernance spécifiques ont été adoptés depuis la parution du *Livre blanc sur la gouvernance* (Cini et Rhodes, 2007).

---

3 < [http://ec.europa.eu/priorities/democratic-change/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/priorities/democratic-change/index_fr.htm) >.

À la suite des travaux de Fritz Scharpf (1999), identifiant les limites d'un système politique principalement légitimé par ses *outputs* (en particulier ses politiques publiques), plutôt que par ses *inputs*, de multiples travaux et analyses ont rendu compte en détail de cette spécificité européenne (Bellamy et Castiglione, 2003, 2013).

Du point de vue de la dynamique institutionnelle propre à l'UE, ces dispositifs contribuent à doter les institutions européennes de leurs propres ressources d'information sur les gouvernés (Hood, 1983), et ce indépendamment des États membres, tout en renforçant les ressources politiques d'un régime politique inédit (Magnette, 2009 ; Smith, 2010). À travers la commande régulière depuis 1973 d'enquêtes d'opinions, les Eurobaromètres (Reif et Inglehart, 1991 ; Bréchon et Cautrès, 1998 ; Bréchon, 2002) et la commande plus ponctuelle de dispositifs tels les sondages délibératifs, l'UE met en scène l'opinion comme étant au cœur de l'action publique. La quête de légitimité et les besoins continus d'expertises et d'informations autres que ceux pouvant être relayés par les États membres et leurs administrations ont ainsi justifié le recours, quasi systématique, à des instruments de consultation et de participation (Saurugger, 2014), et ce dans tous les domaines d'action publique. Ces initiatives vont de l'invitation ponctuelle de différents groupes d'intérêts « citoyens », à leur représentation formalisée en tant que « partie prenante » au sein de la comitologie communautaire (Kröger et Friedrich, 2013 ; Kohler-Koch et Quittkat, 2013). Elles offrent, y compris l'initiative citoyenne européenne qui constitue le dernier avatar en date, des possibilités d'investigations plus poussées de la relation entre opinion publique et action publique que dans certains systèmes politiques nationaux. Enfin, l'UE, comme pourvoyeur de fonds de recherche, a financé de nombreux programmes visant à mesurer le degré d'européanisation des politiques publiques, des institutions et des partis des États membres, qui ont constitué des bases de données dont le matériau est particulièrement riche pour l'étude des relations entre opinion et action publiques. D'autant que, *a contrario* des données commandées et collectées par les gouvernants au niveau national, l'ensemble des données communautaires sont accessibles aux chercheurs, en raison de l'impératif de transparence dans la fabrique de l'action publique communautaire qui constitue une réponse privilégiée aux mises en causes récurrentes de la légitimité de l'Union européenne (Kohler-Koch, 2008 ; Papadopoulos, 2010).

Ce numéro spécial s'organise autour de l'idée selon laquelle le recours à l'opinion publique par les institutions européennes, appréhendé à partir des

discours, des textes fondateurs, de la réglementation, et des instruments d'action publique visant à la matérialiser, constitue une dimension centrale de l'analyse du processus d'intégration européenne. Ce faisant, les contributions rassemblées ici participent aux débats en cours sur la capacité de gouvernement de l'UE (Bickerton 2012; Bickerton *et al.*, 2015 ; Genschel et Jachtenfuchs 2016). Dans le contexte européen, qui reste encore à ce jour un régime politique inédit et contesté, tant dans sa nature que ses effets, la relation entre opinion publique et action publique est au cœur d'un processus continu d'accumulation de ressources constitutives d'une capacité de gouvernement. Le recours à l'opinion publique participe à la constitution de ressources informationnelles, identifiées comme une dimension essentielle du gouvernement des sociétés contemporaines, notamment dans le cas de régimes politiques émergents ou contestés (Hood, 1987 ; Howlett 2011). En conférant une certaine lisibilité à un territoire et une population en constante évolution (Scott, 1999), et au même titre que les outils et systèmes d'information cartographiques, les statistiques et les inventaires, les recensements et les classements, le recours à l'opinion publique vise à contribuer à rendre l'UE gouvernable (Le Galès et Scott, 2008).

Ainsi, et mieux que d'autres arènes institutionnelles, le système politique européen permet de saisir les enjeux propres au recours à l'opinion publique comme une manière d'appréhender la relation entre gouvernants et gouvernés, entre représentants et représentés. Plus précisément, ce numéro spécial est organisé autour d'une double hypothèse : l'UE et ses institutions jouent un rôle prégnant dans la construction d'une « opinion publique européenne » et de publics particuliers ; ceci contribue en retour à ce que l'UE s'instaure en acteur de sa constitution (Quermonne, 2003, 2004).

## **Présentation des contributions**

À partir de l'attention portée à différentes facettes de la relation entre opinion publique et action publique au niveau européen, les contributions de ce numéro spécial explorent la tension pouvant exister entre ces deux hypothèses. L'une des originalités du dossier réside dans le fait de rassembler des auteurs issus de différentes sous-disciplines de la science politique (études européennes, théorie politique, sociologie politique, analyse des politiques publiques) et s'inscrivant dans des perspectives analytiques et méthodologiques distinctes, avec la part de débat que cela suppose. Plus précisément, ce numéro spécial



s'organise autour de trois grandes séries de questionnements qui traversent les différentes contributions :

- 1/ L'énonciation de, le recours à une « opinion publique européenne » comme une dimension centrale du processus d'intégration européenne depuis les origines ;
- 2/ La fabrique de cette « opinion publique européenne »<sup>4</sup> comme découlant à la fois des conditions juridiques et politiques dans lesquelles les individus se retrouvent à exercer leur citoyenneté du fait de l'existence même de l'UE, mais aussi des politiques de recours au citoyen des institutions communautaires *via* différents instruments qui méritent d'être appréhendés dans leur dimension cognitive et matérielle ;
- 3/ La nature de la relation entre opinion publique et politiques publiques européennes, entre réactivité démocratique (*accountability*) et effets-retours (*policy-feedbacks*).

L'étude de la production d'une opinion publique européenne comme dimension centrale du processus d'intégration européenne depuis les origines est au cœur de l'article de Claudia Sternberg qui propose une analyse du recours à l'opinion publique dans les discours des institutions européennes sur la légitimité de l'UE depuis les origines. À partir d'une analyse textuelle non quantitative et interprétative de déclarations officielles, rapports, discours et préambules des traités, elle identifie les tendances de longue durée et les tournants observés dans la production de savoirs et de sens par les institutions européennes sur ce que la légitimité signifie dans le contexte européen. Ce faisant, C. Sternberg montre que les appels visant à resserrer les liens entre l'UE et « ce que veut le peuple » ne constituent en rien un phénomène nouveau. L'article identifie trois séquences dans cette évolution des années 1950 à la période récente. L'effritement de la croyance selon laquelle le consensus permissif de l'opinion publique à l'égard de l'intégration européenne constituerait un acquis conduit à ce que, dès le milieu des années 1970, toutes les revendications relatives à la légitimité communautaire se fondent sur les attentes des citoyens. La troisième séquence, encore en cours, dans l'histoire des discours sur l'opinion publique est marquée par une politisation et une polarisation croissante de cette opinion publique, rendue visible dès le traité de Maastricht et le Traité constitutionnel, et accrue dans le contexte de crise multidimensionnelle – constitutionnelle, de l'Euro, des réfugiés, et plus récemment du Brexit – que connaît l'UE. L'article montre que l'équi-

4 Au-delà du sens donné par Loïc Blondiaux à cette expression (1998), cela nous permet d'engager la réflexion dans une perspective de politiques publiques.

libre discursif penche irrévocablement en faveur des discours reconnaissant la nature profondément politique des enjeux de la politique de l'UE, plutôt que de ceux visant à les dépolitiser. Le défi consiste alors à développer des mécanismes permettant de canaliser et de concilier des préférences, des intérêts et des identités contradictoires, en reconnaissant ces différences, sans pour autant prétendre les harmoniser.

La question de la fabrique de l'opinion publique européenne est travaillée par les deux articles suivants. Au croisement de la théorie politique et de la sociologie de l'action publique, Teresa Pullano s'interroge ainsi sur le rôle des politiques de citoyenneté européenne dans la formation des préférences des citoyens quant au processus d'intégration européenne. Ces politiques européennes sont appréhendées comme un ensemble de processus juridiques et politiques qui produisent un espace politique différentiel à l'échelle de l'UE ou espace quasi étatique. L'article développe un modèle interprétatif de la relation entre politiques de citoyenneté et production des préférences des citoyens, appliqué dans un second temps à l'étude du cas du référendum grec du 5 juillet 2015 sur les politiques d'aide au gouvernement Tsipras proposées par la Commission européenne. Teresa Pullano conclut à la différenciation croissante des conditions de citoyenneté en Europe, et montre comment, dans un contexte d'homogénéisation de l'espace politique, juridique et territorial de la Grèce – et des États membres – ce processus impacte les opinions sur l'intégration européenne à partir du cas grec.

Dans l'article suivant, Céline Belot, Laurie Boussaguet et Charlotte Halpern s'intéressent également à la fabrique d'une opinion publique européenne mais cette fois dans une perspective de politiques publiques, appréhendées dans leur dimension cognitive et matérielle à partir du choix et de la sélection des instruments de fabrique de l'opinion. L'article porte sur les choix d'instrumentation du recours à l'opinion et à leurs effets en termes de gouvernabilité du système politique européen. À rebours des analyses qui considèrent les instruments de la fabrique d'une opinion publique européenne comme relevant du processus de néolibéralisation ou de démocratisation des politiques européennes, cette contribution dresse un panorama des questionnements autour de la production et l'usage des données d'opinion par et pour le système politique européen. Il propose des premiers éléments de réponses, tout en les intégrant dans une réflexion plus générale sur le rapport des gouvernants aux gouvernés dans le cas spécifique de l'Union européenne. En procédant à l'analyse, sur la longue durée, de l'évolution du choix et de la sélection d'outils hétérogènes (enquêtes quantitatives ponctuelles ou sous forme de

baromètres, d'enquêtes qualitatives par focus-groupes ou par entretiens, sondages délibératifs, etc.), l'article s'interroge sur les effets propres de ces choix d'instrumentation sur la constitution d'une capacité de gouvernement au niveau de l'UE. En conclusion, il suggère que ces choix d'instrumentation dotent l'UE et ses institutions d'outils de « connaissance de soi » et contribuent ce faisant à la production et à l'accumulation dans le temps de ressources de gouvernement d'autant plus stratégiques qu'il existe peu de liens directs entre l'UE et les citoyens. Ainsi, décrire précisément les modalités concrètes de production de ces données d'opinion et les replacer dans leur contexte de production permettrait de saisir la place et le rôle attribué par les élites européennes à l'opinion publique ou, pour le dire autrement quelle est, selon ces élites, l'opinion publique et comment, sur la longue durée, les choix d'instrumentation ont en partie structuré son autonomisation.

Enfin, troisième et dernier questionnement au cœur de ce numéro spécial : la nature de la relation entre l'opinion publique et les politiques publiques européennes, entre réactivité démocratique (*responsiveness*) et effets-retours (*policy feedbacks*). S'inscrivant en rupture avec l'idée selon laquelle le recours croissant à l'opinion publique constituerait un signe quasi-automatique de réactivité accrue du système politique européen aux demandes des citoyens, les auteurs des deux articles suivants proposent d'explorer empiriquement deux hypothèses contrastées présentes dans la littérature : celle de la réactivité du système politique européen (*responsiveness*) – les priorités de l'UE en termes de politiques publiques sont liées à l'évolution de préférences des citoyens – et celle des effets-retours (*policy feedbacks*) – les priorités de l'UE structurent l'évolution des préférences des citoyens. Renaud Dehousse et Nicolas Monceau s'interrogent sur la réactivité du système politique européen. Plaidant pour une approche différenciée par secteurs, l'article identifie les limites méthodologiques soulevées par cette ambition théorique, avant de procéder à l'analyse comparée des politiques de l'emploi et environnementales de l'UE. À l'issue de ce travail exploratoire, les auteurs concluent à l'absence de lien fort entre l'évolution de l'activité institutionnelle et les évolutions de l'opinion, et à l'inertie relative des *outputs*. Cela ne signifie pas que l'UE soit rétive à tout changement, mais ceux-ci semblent dus à d'autres facteurs (acteurs supranationaux, phénomènes d'*engrenage* entre intégration économique et régulation, confrontations entre modèles nationaux). Ainsi, les fluctuations des politiques européennes apparaissent davantage reliées à des logiques descendantes (*top-down*) ou fonctionnelles, plutôt qu'à une logique ascendante, dans laquelle l'action des autorités publiques répondrait à une demande des citoyens.

Dans la lignée des travaux qui s'intéressent à la légitimité de l'Union européenne, Claire Dupuy et Virginie Van Inglegom proposent quant à elles de centrer l'attention sur les politiques publiques pour identifier d'éventuels effets-retours (*policy feedbacks*) des politiques européennes sur les citoyens. À partir de l'analyse comparée des politiques sociales, environnementales et agricoles dans cinq pays de l'UE (l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas), l'article suggère que les caractéristiques des politiques européennes permettent d'éclairer l'existence même d'effets de légitimation de l'UE aux yeux des citoyens ainsi que la nature de ces effets, définie en termes de légitimation ou de dé-légitimation de l'UE. Les résultats amènent également à insister sur la non-systématicité de ces effets-retours.

L'attention portée, dans ce numéro spécial, à différentes facettes de la relation entre opinion publique et action publique, apporte au final des clés d'explication supplémentaires sur l'activisme européen en matière de fabrique de l'opinion publique, la façon dont il opère au concret et les effets produits sur les citoyens comme sur la capacité de gouvernement de l'Union européenne.

## Références bibliographiques

**Aldrich John, Borgida Eugene and Sullivan John** (1989), "Foreign Affairs and Issue Voting", *American Political Science Review*, vol. 83, n° 1, p. 123-141.

**Bellamy Richard and Castiglione Dario** (2003), "Legitimising the Euro-‘polity’ and its ‘regime’: The Normative Turn in European studies", *European Journal of Political Theory*, vol. 2, n° 1, p. 7-34.

**Bellamy Richard and Castiglione Dario** (2013), "Three models of democracy, political community and representation in the EU", *Journal of European Public Policy*, vol. 20, n° 2, p. 206-223.

**Bickerton Christopher J.** (2012), *European Integration: From Nation-States to Member States*. Oxford, Oxford University Press.

**Bickerton Christopher J., Hodson Dermot and Puetter Uwe** (2015), *The New Intergovernmentalism: European Integration in the Post-Maastricht Era*, Oxford, Oxford University Press.

**Blondiaux Loïc** (1998), *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, le Seuil.

**Borraz Olivier et Guiraudon Virginie** (2010), « Les publics des politiques », in **Olivier Borraz et Virginie Guiraudon** (dir.), *Politiques publiques 2, Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 11-27.

**Bréchon Pierre** (2002), « Les grandes enquêtes internationales (Eurobaromètres, Valeurs, ISSP) : apports et limites », *L'année sociologique*, vol. 52, n° 1, p. 105-130.

**Bréchon Pierre et Cautrès Bruno** (dir.) (1998), *Les enquêtes Eurobaromètres : Analyse comparée des données socio-politiques*, Paris, l'Harmattan.

**Burstein Paul** (1998), "Bringing the Public Back in: Should Sociologists Consider the Impact of Public Opinion on Public Policy?", *Social Forces*, vol. 77, n° 1, p. 27-62.

**Canes-Wrone Brandice** (2006), *Who Leads Whom? Presidents, Policy, and the Public*, Chicago, the University of Chicago Press.

**Cini Michelle and Rhodes Martin** (2007), "New modes of governance in the EU: Common objectives versus national preferences", *European Governance Papers (EUROGOV)*, n° N-07-01, <<http://www.connex-network.org/eurogov/>>.

**Commaille Jacques** (2014), « Sociologie de l'action publique », in **Laurie Bousaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet** (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 599-607.

**Dahl Robert** (1989), *Democracy and Its Critics*, New Haven, Yale University Press.

**Druckman James N. and Jacobs Lawrence R.** (2015), *Who Governs?*, Chicago, University of Chicago Press.

**Dubois Vincent** (2010), « Politiques au guichet, politique du guichet », in **Olivier Borraz et Virginie Guiraudon** (dir.), *Politiques publiques 2, Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 265-286.

**Duchesne Sophie, et Muller Pierre** (2003), « Représentations croisées de l'État et des citoyens », in **Pierre Favre, Jacques Hayward et Yves Schemeil** (dir.), *Être gouverné - Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 35-51.

**Eichenberg Richard and Stoll Richard** (2003), "Representing Defense: Democratic Control of the Defense Budget in the United States and Western Europe", *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 47, n° 4, p. 399-422.

**Engeli Isabelle and Varone Frédéric** (2011), “Governing Morality Issues Through Procedural Policies”, *Swiss Political Science Review*, vol. 17, n° 3, p. 239-258.

**Enns Peter K. and Wlezien Christopher** (eds.) (2011), *Who Gets Represented?*, New York, Russell Sage Foundation.

**Froio Caterina, Guinaudeau Isabelle et Persico Simon** (2012), « Action publique et partis politiques », *Gouvernement et action publique*, n° 1, p. 11-35.

**Gelpi Christopher, Feaver Peter and Reifler Jason** (2006), “Success Matters: Casualty Sensitivity and the War in Iraq”, *International Security*, vol. 30, n° 3, p. 7-46.

**Genschel Philipp and Jachtenfuchs Markus** (2016), “More integration, less federation: the European integration of core state powers”, *Journal of European Public Policy*, vol. 23, n° 1, p. 42-59.

**Giugni Marco** (2001), « L’impact des mouvements écologistes, antinucléaires et pacifistes sur les politiques publiques », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 4, p. 641-668.

**Hood Christopher** (1983), *The Tools of Government*, London, Palgrave Macmillan.

**Howlett Michael** (1991), “Policy instruments, policy styles, and policy implementations: national approaches to theories of instrument choice”, *Policy Studies Journal*, vol. 19, n° 2, p. 1-21.

**John Peter** (2011), *Making Policy Work*, London, Routledge.

**Kohler-Koch Beate** (2008), “Civil society in EU governance - a remedy to the democratic accountability deficit?”, *Concepts & Methods*, vol. 4, n° 1, p. 3-6.

**Kohler-Koch, Beate and Quittkat Christine** (2013), *De-Mystification of Participatory Democracy*. Cambridge, Cambridge University Press.

**Kröger Sandra and Friedrich Dawid** (2013), “Introduction: the representative turn in EU studies”, *Journal of European Public Policy*, vol. 20, n° 2, p. 155-170.

**Leca Jean** (2012), « L’État entre politics, policies et polity ou peut-on sortir du triangle des Bermudes? », *Gouvernement et Action publique*, n° 1, p. 59-82.

**Le Galès Patrick et Scott Alan** (2008), « Une révolution bureaucratique britannique », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 2, p. 301-330.

**Magnette Paul** (2009) [2<sup>e</sup> ed.], *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po.

**Manin Bernard** (2012) [2<sup>e</sup> ed.], *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion.

**Oneal John and Bryan Anna** (1995), "The Rally' Round the Flag Effects in U.S. Foreign Policy Crises, 1950-1985", *Political Behavior*, vol. 17, n° 4, p. 379-401.

**Page Benjamin and Brody Richard** (1972), "Policy Voting and the Electoral Process: The Vietnam War Issue", *American Political Science Review*, vol. 66, n° 3, p. 979-995.

**Padioleau Jean-Gustave** (1981), *L'opinion publique. Examen critique, nouvelles directions*, Paris, Éd. du Mouton.

**Papadopoulos Ioannis** (2010), "Accountability and Multi-Level Governance: More Accountability, Less Democracy?", *West European Politics*, vol. 33, n° 5, p. 1030-1049.

**Quermonne Jean-Louis** (2004), « L'Union européenne, objet ou acteur de sa constitution ? », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 2, p. 221-236.

**Quermonne Jean-Louis** (2003), « De la gouvernance au gouvernement : l'Union européenne en quête de gouvernabilité », in **Pierre Favre, Jack Hayward et Yves Schemel** (dir.), *Être gouverné*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 315-332.

**Reif Karlheinz and Inglehart Ronald** (1991), *Eurobarometer: The Dynamics of European Public Opinion*, London, Palgrave MacMillan.

**Sauger Nicolas** (2009), « Agenda électoral et vote sur enjeux », in **Bruno Cautrès et Anne Muxel** (dir.), *Comment les électeurs font-ils leur choix ?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 181-200.

**Saurugger Sabine** (2014), "The Changing Nature of Instruments. Why and how instruments of participation change in the European Union", in **Charlotte Halpern, Patrick Le Galès et Pierre Lascoumes** (dir.), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 317-340.

**Scott James C.** (1999), *Seeing Like a State*, Cambridge, Cambridge University Press.

**Scharpf Fritz** (1999), *Gouverner l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po.

**Siméant Johanna** (1998), « Opinion publique », in **Olivier Nay** (dir.), *Lexique de Science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz.

**Smith Andy** (2010), *Le gouvernement de l'Union européenne*, Paris, LGDJ.

**Soroka Stuart and Wlezien Christopher** (2010), *Degrees of Democracy: Politics, Public Opinion and Policy*, New York, Cambridge University Press.

**Stimson James A.** (1998) [2<sup>nd</sup> ed.], *Public opinion in America*, Boulder (CO), WestviewPress Inc.

**Stimson James A.** (2004), *Tides of Consent. How Public Opinion Shapes American Politics?*, New York, Cambridge University Press.

**Stimson James, Tiberj Vincent et Thiébaud Cyrille** (2010), « Au service de l'analyse dynamique des opinions. Application aux évolutions de la xénophobie en France (1990-2009) », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 5, p. 901-926.

**Thaler Richard and Sustein Cass** (2008), *Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth and Happiness*, New Haven, Yale University Press.

**Warin Philippe** (2010), « Les politiques publiques face à la non-demande sociale », in **Olivier Borraz et Virginie Guiraudon** (dir.), *Politiques publiques 2, Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 287-312.

**Wlezien Christopher and Soroka, Stuart** (2007), "The Relationship between Public Opinion and Policy", in **Dalton, R. and Klingemann Hans-Dieter** (eds.), *The Oxford Handbook of Political Behavior*, New York, Oxford University Press, p. 799-817.





**Céline Belot**

*Chargée de recherche CNRS, Pacte, Sciences Po Grenoble, France.*  
[celine.belot@sciencespo-grenoble.fr](mailto:celine.belot@sciencespo-grenoble.fr)

**Laurie Bousaguet**

*Professeure des universités en science politique, visiting fellow au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS), Institut universitaire européen (IUE), Florence, Italie.*

[laurie.bousaguet@gmail.com](mailto:laurie.bousaguet@gmail.com)

**Charlotte Halpern**

*Chargée de recherche FNSP, Sciences Po, Centre d'études européennes (CEE), CNRS, Paris, France.*

[charlotte.halpern@sciencespo.fr](mailto:charlotte.halpern@sciencespo.fr)